

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARIILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2026/61 : Demande de subvention auprès de la Région Sud pour une assistance à maîtrise d'ouvrage DFCI

Vu l'avis du bureau communautaire du 21 octobre 2025

Vu l'avis de la commission environnement forêt agriculture du 05 novembre 2025

Considérant que l'animation du plan de massif de défenses des forêts contre les incendies est une des actions prioritaires à mener dans le cadre de la charte forestière.

Considérant que la Région Sud propose une aide financière pour une assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'animation du plan du massif.

Madame la Présidente propose de valider la démarche afin de pouvoir bénéficier de l'aide régionale pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage DFCI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet et son plan de financement

Coût total en HT assistance à maîtrise d'ouvrage	100 %	30 000€
Région Sud	50 %	15 000 €
Autofinancement CCSP	50 %	15 000 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document utile à cet effet.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD